



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délais de réponse à vos demandes

(mise à jour : 2^èr trimestre 2017)

Relations avec les collectivités locales

Délai de réponse aux demandes des collectivités locales (week-ends et jours fériés non inclus)	
Réponse aux demandes écrites de conseil ou d'information	7 jours
Réponse aux demandes de rendez-vous	8 jours
Réponse aux demandes par courriel de conseil ou d'information	2 jours